



GUIDE PRATIQUE

Gestion de votre adhésion ou annulation de votre renouvellement automatique

1. Accéder à son portail client Stripe

Après votre inscription ou votre renouvellement, vous recevrez un courriel de confirmation de Stripe.

Conservez ce courriel, il contient un lien sécurisé intitulé :
« Gérer mon abonnement » ou « Accéder au portail client ».

👉 Ce lien est l'accès officiel à votre portail client Stripe.

Important : il n'existe pas d'adresse web publique unique pour le portail client. L'accès se fait toujours à partir du lien personnalisé transmis par Stripe par courriel.

Si vous ne retrouvez pas ce courriel, vérifiez vos courriels indésirables ou [communiquez avec l'ACS](#).

2. Mettre à jour ses informations de paiement

Dans le portail client Stripe :

1. Cliquez sur « Mettre à jour le mode de paiement ».
2. Entrez les nouvelles informations de votre carte.
3. Enregistrez les modifications.

Les changements prennent effet immédiatement.

3. Consulter son abonnement

Le portail client Stripe vous permet de :

- consulter la durée de votre adhésion (2 ans) ;
- vérifier la date du prochain renouvellement ;
- télécharger vos reçus et factures.

4. Annuler le renouvellement automatique

L'annulation peut se faire à tout moment, sans frais.

1. Dans le portail client Stripe, cliquez sur « Annuler l'abonnement ».
2. Confirmez votre choix lorsque Stripe vous le demande.

L'annulation est enregistrée immédiatement.

👉 L'annulation empêche le prochain renouvellement automatique, mais votre adhésion demeure valide jusqu'à la fin de la période déjà payée.

5. Après l'annulation

- Aucun montant supplémentaire ne sera prélevé.
- Vous conservez tous les avantages membres jusqu'à la fin de votre période d'adhésion.
- Vous pourrez renouveler manuellement votre adhésion à l'échéance, si vous le souhaitez.

FAQ – Adhésion et renouvellement automatique

1. Mon adhésion se renouvelle-t-elle automatiquement ?

Oui. L'adhésion à l'ACS est valide pour deux ans et se renouvelle automatiquement à l'échéance, sauf si vous choisissez d'annuler avant la date de renouvellement.

Un avis vous est transmis avant tout prélèvement.

2. Puis-je annuler le renouvellement automatique ?

Oui, en tout temps, sans frais.

L'annulation empêche le prochain renouvellement automatique. Votre adhésion demeure valide jusqu'à la fin de la période déjà payée.

Utilisez le lien que vous trouverez dans votre courriel de confirmation ou [contactez-nous](#).

3. Est-ce compliqué d'annuler ?

Non. L'annulation se fait directement en ligne, en quelques clics, à partir du portail client Stripe.

Aucune justification n'est requise.

4. Quand mes avantages membres sont-ils activés ?

Les avantages réservés aux membres (rabais sur nos formations et événements et chez nos partenaires) sont activés dès la confirmation de votre statut dans notre base de données, habituellement sous 24 à 48 heures après le paiement.

5. Qui gère le paiement de mon adhésion ?

Les paiements et le renouvellement automatique sont gérés de façon sécurisée par Stripe.

L'ACS n'a pas accès à vos informations de carte de crédit.

6. Besoin d'aide ?

Pour toute question concernant votre adhésion ou pour obtenir un nouveau lien vers le portail client Stripe, [communiquez avec l'ACS](#).